

Messages clés sur la prescription d'antibiotique en dentaire



La durée d'une prescription d'antibiotique en cas de geste invasif :

- a) 3 jours
- b) 7 jours
- c) 1 jour

La durée d'une prescription d'antibiotique en cas de geste invasif :

✓ 1 jour

La durée recommandée est une dose unique dans l'heure qui précède l'intervention, sans nécessité de poursuite en post-intervention !

En curatif, en cas d'allergie, il est possible de prescrire en première intention :

- a) Clindamycine
- b) Azithromycine
- c) Spiramycine 1,5MUI/Métronidazole 250mg

En curatif, en cas d'allergie, il est possible de prescrire en première intention :

✓ Clindamycine

✓ Azithromycine

X Spiramycine 1,5MUI /Métronidazole 250mg

L'association Spiramycine/Métronidazole n'est plus recommandée depuis 2011 en première intention, il faut privilégier en premier lieu les alternatives suivantes :

- ✓ Clindamycine : 1 200 mg/j en 2 prises pendant 7 jours.
- ✓ Azithromycine : 500 mg/j en 1 prise pendant 3 jours.
- ✓ Clarithromycine : 1 000 mg/j en 2 prises pendant 7 jours.
- ✓ Spiramycine : 9 MUI/j en 3 prises pendant 7 jours.

Boîte à outils

- [10 conseils pratiques sur l'antibiothérapie en odontologie](#)
- [Mémo à destination du médecin](#)
- [Fiche Mémo Antibiothérapie](#)

Recommandations

Dentibioclac association soutenue par CRATb et URPS
ADF antibiotiques Société française d'odontologie

Pour aller plus loin

Quel antibioprescripteur êtes-vous ? URPS dentaire
Nouvelle Aquitaine 2025
Escape game : 3 minutes pour évaluer ses connaissances, AFD 2022

